



Notice sur les enjeux et le déroulement de la formation au permis B

POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des gens de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et nous allons vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

QUELLE EST L'UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE :

Il est, avec votre demande de permis de conduire (AIPC), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle à l'apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée.
- les compétences que votre formateur peut valider. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage.

Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

QUEL PROGRAMME DE FORMATION :

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Vous allez effectuer avant tout début de formation une évaluation de départ obligatoire (Arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

L'objectif de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures nécessaire pour atteindre le niveau afin d'avoir les capacités à prendre la route seul(e) après l'examen du permis ou prendre la route en conduite accompagnée (ou supervisée) avec un accompagnateur.

- Elle permet d'évaluer le coût de votre formation.
- Elle vous sert aussi à découvrir l'établissement, l'enseignant, les qualités que l'établissement vous apporte avant de vous engager par un contrat de formation.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repère, des grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent le savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre enseignant, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite.

Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser en réalisant un bilan de compétence.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE DU CODE :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, 17 ans pour la conduite supervisée, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Vous devrez vous inscrire, il faut prendre rendez vous auprès d'un organisme agréé (la poste, centre SGS, ...)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir :

Au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter :

- votre pièce d'identité ainsi que votre convocation en papier.

Votre code est valable pendant :

- 5 ans

L'EPREUVE PRATIQUE :

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut :

- avoir au moins 17 ans en formation traditionnelle, 18 ans en conduite supervisée ou 17 ans si vous suivez l'AAC.
- avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure 32 minutes. Vous recevrez au préalable une convocation par mail vous expliquant l'adresse du point de départ de l'examen, les papiers nécessaires pour pouvoir vous présenter devant l'inspecteur (carte d'identité papier ou numérique, passeport, livret de conduite pour les conduites accompagnées, permis de conduire pour ceux qui en ont déjà un ; ATTENTION les copies, certificat de perte de la pièce d'identité ne sont pas recevables).

Vous serez accompagné par un enseignant diplômé de l'école de conduite dans un véhicule de l'auto école.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.
- **Réaliser une manœuvre.**
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.
- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle, le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est disponible le lendemain de l'examen sur le site : «rdvpermis».

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum